

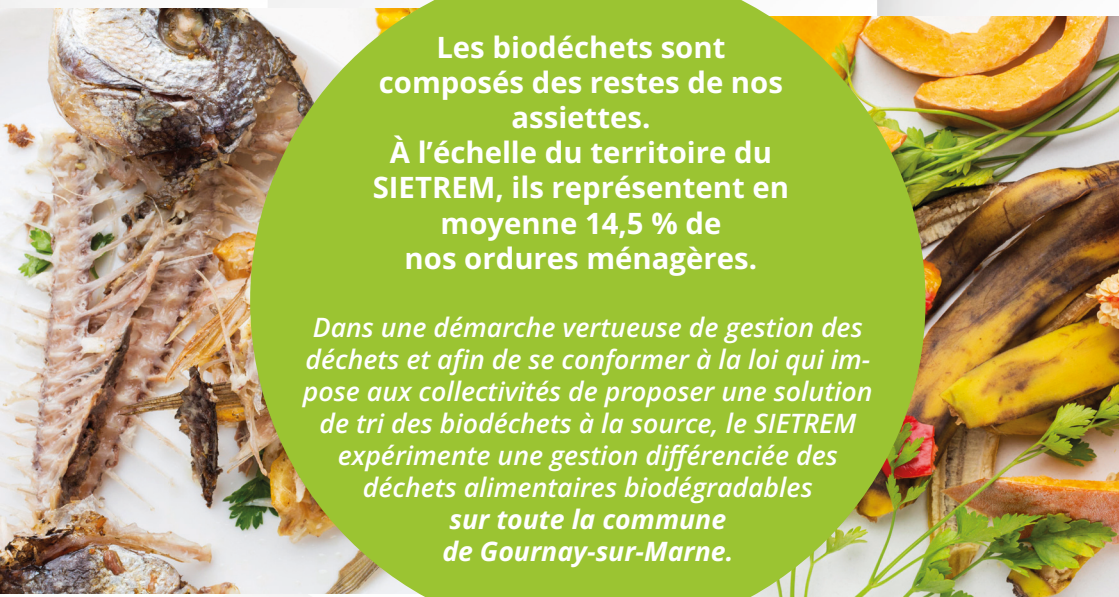
# LES BIODÉCHETS

## LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Les biodéchets sont  
composés des restes de nos  
assiettes.

À l'échelle du territoire du  
SIETREM, ils représentent en  
moyenne 14,5 % de  
nos ordures ménagères.

*Dans une démarche vertueuse de gestion des déchets et afin de se conformer à la loi qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets à la source, le SIETREM expérimente une gestion différenciée des déchets alimentaires biodégradables sur toute la commune de Gournay-sur-Marne.*



# QUE FAIRE DE SES BIODÉCHETS ?

## Pour les particuliers en habitats pavillonnaires

### COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU PARTAGÉ

Les habitants sont invités à pratiquer le compostage afin de valoriser leurs biodéchets.

> Vous souhaitez composter vos biodéchets dans votre jardin ? Vous pouvez commander un composteur sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr).

> 4 sites de compostage partagé sont également à votre disposition sur l'ensemble de la commune.

Retrouvez le site le plus proche de chez vous sur [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ou en page 6 de ce guide.

*Les habitants de Gournay-sur-Marne qui pratiquent le compostage partagé peuvent contacter le SIETREM par mail à l'adresse [biodechet-sietrem@sietrem.fr](mailto:biodechet-sietrem@sietrem.fr) pour obtenir un bio-seau adapté au transport des déchets compostables.*



Le SIETREM vous aide à financer votre composteur en prenant à sa charge 62 % du prix d'achat.

Une participation financière de 20 € vous sera demandée lors du retrait du matériel.

# QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

## ACCEPTÉS



Épluchures de fruits et légumes



Fleurs fanées et coupées



Boîtes à œufs (à découper en morceaux)



Rouleaux de papier essuie-tout



Sacs en papier



Restes de repas (pâtes, riz, croûte de fromage...)



Le marc de café avec ou sans filtre ou en dosettes papier, le thé en vrac ou en sachet papier.

Les habitants qui pratiquent exclusivement le compostage individuel peuvent également déposer leurs déchets de jardin (tontes de gazon, tailles de haie, petits branchages...) dans le composteur.

## REFUSÉS



Les emballages ou produits emballés



Films et sacs plastiques, même biodégradables



Le verre



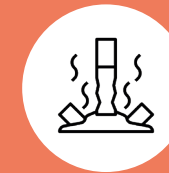
Restes de viande et poisson



Les textiles



Les litières d'animaux carnivores



Cendres, mégots

# QUE FAIRE DE SES BIODÉCHETS ?

- > Pour les particuliers en habitats collectifs,
- > Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets (moins de 5 tonnes par an)
- > Pour la halle de Gournay-sur-Marne

## DÉPÔT EN APPORT VOLONTAIRE

Des bornes d'apport volontaire sont réparties à proximité des zones d'habitats collectifs de la commune.

Retrouvez le point d'apport le plus proche de chez vous sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ou à la page 6 de ce guide.

*Les Gournaysiens résidant en habitats collectifs qui déposent leurs biodéchets en point d'apport volontaire peuvent contacter le SIETREM par mail à l'adresse [biodechet-sietrem@sietrem.fr](mailto:biodechet-sietrem@sietrem.fr) pour obtenir un bio-seau adapté au transport des déchets compostables.*



# LES BIODÉCHETS À DÉPOSER EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

## ACCEPTÉS

Les aliments crus ou cuisinés même périmés ou moisis et **sans emballage** :



Épluchures de fruits et légumes



Coquilles d'œufs



Coquilles de fruits secs



Arêtes et restes de poissons ou crustacés



Restes de viande



Le marc de café avec ou sans filtre, le thé en vrac ou en sachet papier



Restes de repas (pâtes, riz, pain, croûte de fromage...)

## REFUSÉS



Les emballages ou produits emballés



Les sacs plastiques, même biodégradables



Le verre



Les déchets végétaux : tonte de gazon, taille de haie, terre...



Les textiles

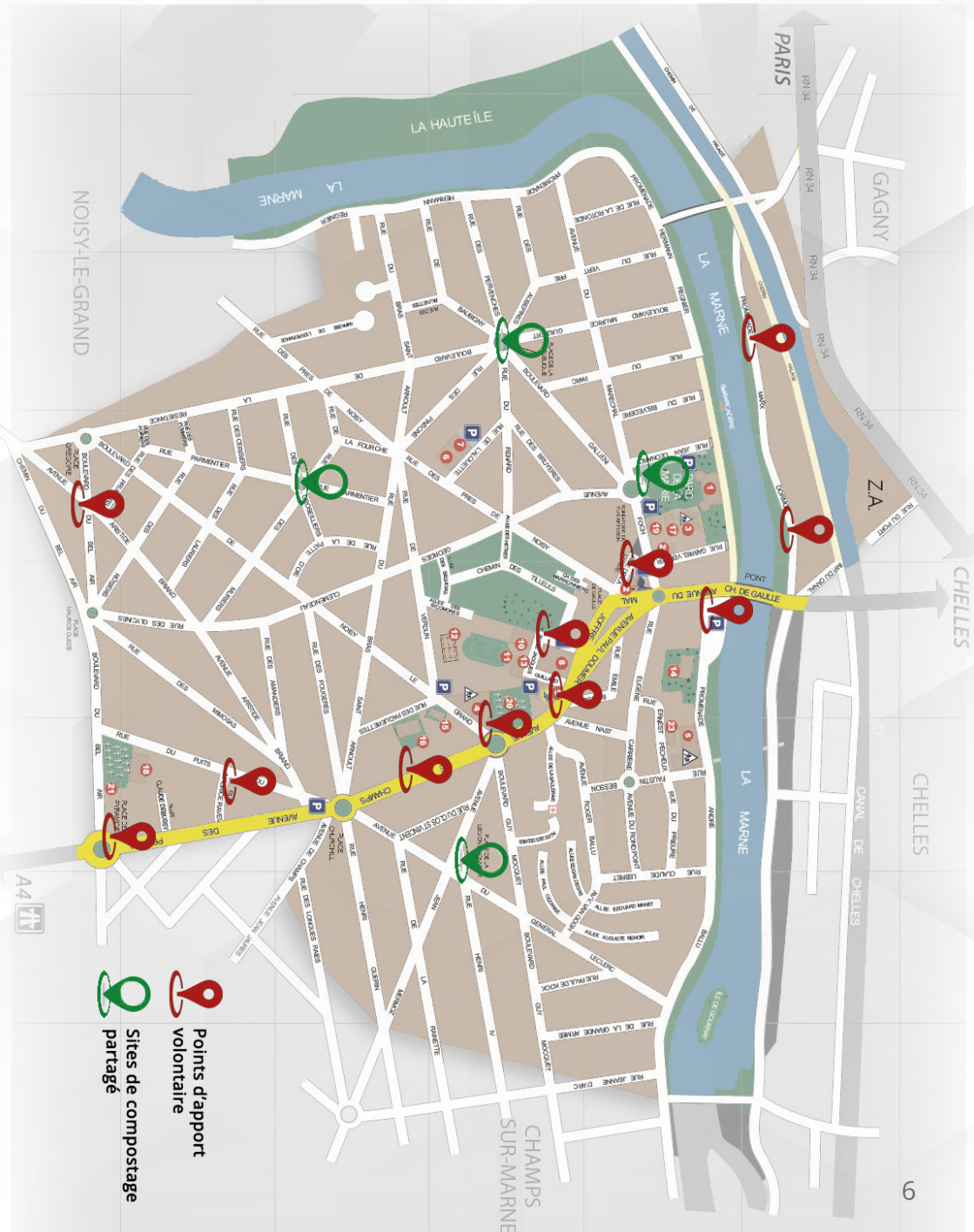


Les litières d'animaux carnivores



Cendres, mégots

# OÙ DÉPOSER SES BIODÉCHETS ?

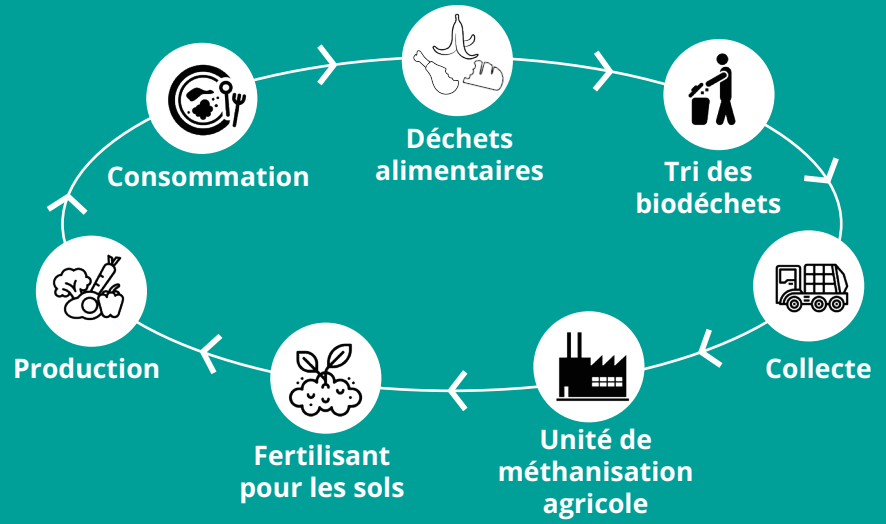


## LA VALORISATION



> Les biodéchets compostés seront valorisés en compost, un fertilisant pour les sols 100 % naturel.

> Que deviennent les biodéchets collectés en apport volontaire ?



*Les biodéchets envoyés en unité de méthanisation agricole seront également valorisés en biogaz.*

## L'EXPÉRIMENTATION

La ville de Gournay-sur-Marne a souhaité participer à l'expérimentation du tri des biodéchets menée par le SIETREM. À l'issue de celle-ci et grâce à vos retours, des solutions de tri à la source spécifiques et adaptées à chaque typologie d'habitat seront déployées en 2024 à l'échelle de tout le territoire du SIETREM, soit sur 31 communes.

Un doute ? une question ? Une demande de matériel ?

[biodechet-sietrem@sietrem.fr](mailto:biodechet-sietrem@sietrem.fr)



*Je ne jette pas, je trie !*

**Un doute ? une question ? Une demande de matériel ?**

[biodechet-sietrem@sietrem.fr](mailto:biodechet-sietrem@sietrem.fr)

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)

